



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E99601

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2024

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/02/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 2009B00130

Siret : 510 433 451 00026

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 61225C

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 4156372K/070672

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 4156372K/070672

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : CERDAGNE ENERGIE

6 RUE DE LA LLOSE
Z.A. LE SEGRE
66800 SAILLAGOUSE

Téléphone : 04 68 30 19 37

Portable : 06 21 98 26 88

Site Internet : cerdagne-energie.fr/

E-mail : contact@cerdagne-energie.fr

Responsabilité légale :

SARRAN MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	18/11/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	18/11/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/11/2022
5912 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.